



**ARRÊTÉ N°31/2026  
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE  
STATIONNEMENT  
EN RAISON D'UN PERIL IMMINENT  
LIE A UN RISQUE D'EFFONDREMENT  
DE TOITURE RUE DES EAUX**

**Le Maire de Niedermorschwihr,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Considérant** que l'immeuble situé 52 rue St Wendelin présente un risque imminent d'effondrement partiel de sa toiture ;

**Considérant** que des éléments de couverture sont susceptibles de tomber sur le domaine public et de porter atteinte à la sécurité des usagers ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre sans délai toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1**

Le stationnement de tout véhicule est interdit à compter du mardi 16 juin 2026 à 15h00 sur la voirie rue des Eaux selon le périmètre ci-dessous :



**ARRÊTÉ N°31/2026**  
**PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE**  
**STATIONNEMENT**  
**EN RAISON D'UN PERIL IMMINENT**  
**LIE A UN RISQUE D'EFFONDREMENT**  
**DE TOITURE RUE DES EAUX**  
**-SUITE-**

**ARTICLE 2**

La circulation des piétons et/ou des véhicules est interdite ou réglementée dans le périmètre susvisé à l'article 1 du présent arrêté et selon la signalisation mise en place.

**ARTICLE 3**

Les services techniques municipaux sont chargés de mettre en place la signalisation réglementaire et les dispositifs de protection nécessaires.

**ARTICLE 4**

Les véhicules stationnés en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5**

Les présentes mesures resteront applicables jusqu'à la réalisation des travaux de sécurisation du bâtiment et la levée du risque constaté.

**ARTICLE 6**

Monsieur le maire, la Brigade de Gendarmerie de Wintzenheim, le Poste de la Brigade Verte de Sigolsheim sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WINTZENHEIM ;
- Monsieur le Chef de poste de la Brigade Verte de SIGOLSHEIM ;
- Publié sur le site internet de la Commune

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

A Niedermorschwihr le 16 juin 2026

Le Maire :  
Jean Luc LAMEY